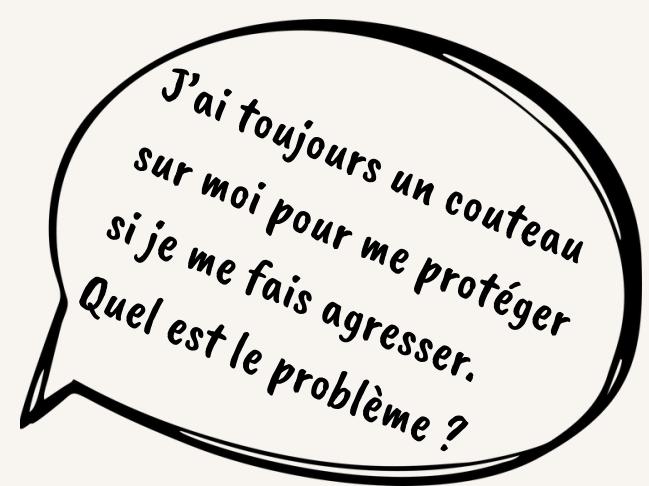


6

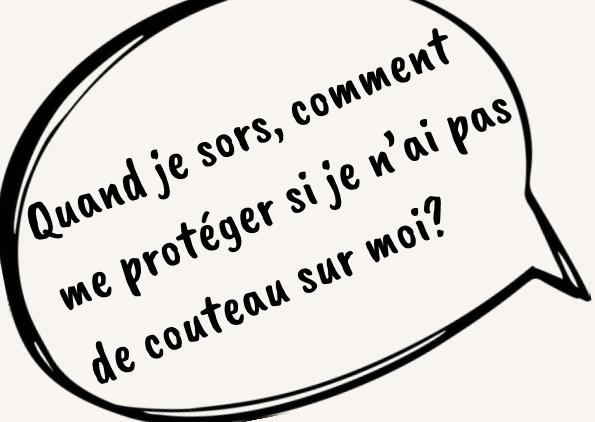
INFO SUR LES COUTEAUX ET OBJETS DANGEREUX POUR TOI ET TES POTES

Un couteau, une arme ou n'importe quel objet dangereux n'offre aucune protection !



- 1** La personne qui t'agresse peut très facilement retourner ton couteau contre toi !
- 2** Tu seras responsable pour toute blessure faite à quelqu'un, même si c'est accidentel. Ça aura de lourdes conséquences sur la suite de ta vie.
- 3** Menacer avec un couteau, même pour "jouer", c'est punissable par la loi. Tu pourrais te retrouver devant le Tribunal des mineurs.
- 4** Si la police te fouille et qu'elle trouve un couteau sur toi, elle va le confisquer, appeler tes parents et te dénoncer.

Ne réponds pas aux violences par des violences !



- 5** Évite de te comporter de manière agressive, de provoquer et de réagir aux provocations !
- 6** Reste à distance des personnes qui pourraient t'agresser.

Si malgré cela une situation menace de dégénérer, appelle la police au 117 !

TU PEUX EN PARLER

À un ou une adulte de **confiance**

En toute confidentialité au **147** ou sur ciao.ch

En cas d'urgence : appelle la police au **117**



INFOS SUR LES COUTEAUX ET OBJETS DANGEREUX POUR LES PARENTS

Dans le cadre du cours « Prévention des incivilités et sensibilisation à l'environnement virtuel » dispensé par la police auprès des élèves du Canton de Vaud, la thématique des objets dangereux est discutée avec les élèves.

Au recto de ce prospectus se trouvent les informations adressées aux élèves. Nous vous invitons à reprendre ces messages-clés avec vos enfants pour voir ce qu'elles et ils en ont retenu et s'il y a des questions.

Au-delà des éléments liés à la responsabilité et aux conséquences pénales, voici trois éléments à garder en tête :

- 1 Un couteau, une arme ou n'importe quel objet dangereux n'offre aucune protection !**
- 2 Les enfants et jeunes n'ont rien à faire avec une arme, un couteau ou un objet dangereux sur soi !**
- 3 Ne pas répondre aux violences par des violences !**

Le saviez-vous ?

- Une personne qui agresse peut facilement s'emparer de l'arme et la retourner contre l'autre personne.
- En tentant de se battre avec une arme, la personne peut se blesser soi-même ou ses camarades sans le vouloir.
- Si l'enfant ou jeune blesse voire tue une personne, elle ou il sera responsable – avec de lourdes conséquences psychologiques et juridiques !
- Juste « menacer » avec un couteau est déjà punissable par la loi.
- Des enfants et des jeunes n'ont rien à faire avec une arme, un couteau ou un objet dangereux sur eux. Si la police procède à une fouille et qu'elle trouve un tel objet, elle peut le confisquer, appeler les parents concernés et il y a un risque de dénonciation selon l'objet en question.
- Si votre enfant se sent en danger, il faut lui conseiller de ne pas rester sur place, de s'éloigner rapidement, de se réfugier en lieu sûr, de chercher de l'aide et d'appeler la police au 117.

VOS ENFANTS ET VOS ADOS PEUVENT EN PARLER !

À un ou une adulte de **confiance**

En toute confidentialité
au **147** ou sur **ciao.ch**

En cas d'urgence :
appelle la police au **117**